Quelles sont les règles que doit respecter le personnel de l'ONUCI à l'égard de la population ivoirienne ?

La dignité et le respect pour la population locale sont des valeurs fondamentales de l'ONUCI

Il est interdit au personnel de l'ONUCI (civils, policiers et militaires) d'avoir des activités sexuelles avec des enfants (moins de 18 ans) des prostituées ou de donner de l'argent, des biens, des services ou une promesse de travail en échange de faveurs sexuelles

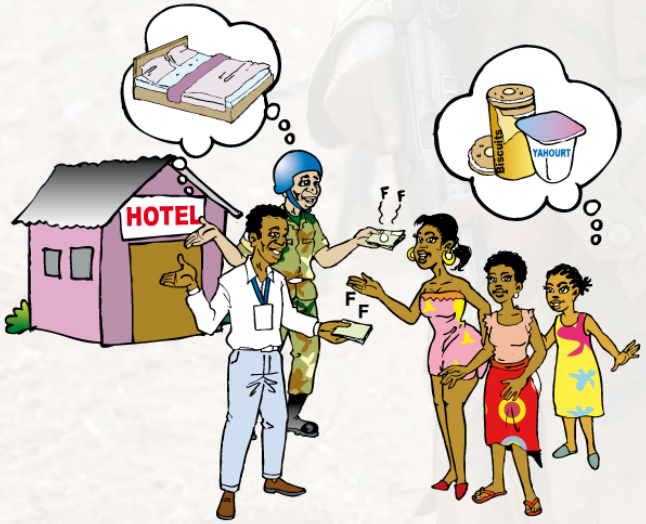

Comment rapporter un acte d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuel commis par un membre du personnel de l'ONUCI ?

Vous pouvez contacter l'**Unité de Conduite et de Discipline** de **l'ONUCI**, qui est chargée de la réception et du suivi des allégations et plaintes contre les agissements du personnel civil, militaire et policier de l'ONUCI.

Si vous n'êtes pas en mesure de contacter l'Unité de Conduite et de Discipline, vous pouvez parler à une organisation non gouvernementale qui travaille dans votre localité.

Que fait l'ONUCI si son personnel commet des actes d'exploitation et d'abus sexuel ?

TOLERANCE ZERO CONTRE LE PERSONNEL DE L'ONUCI QUI NE RESPECTE PAS CES REGLES

Si un membre du personnel de l'ONUCI est accusé d'exploitation sexuelle ou d'abus sexuels, cette accusation fait l'objet d'une enquête approfondie.

Si l'enquête le prouve coupable, il est renvoyé et exclus de toute autre mission de paix des Nations Unies.
Il pourra également être puni dans son pays.